

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-trois avril deux mille neuf, convocation du Conseil Municipal de SAIX, adressée individuellement à chaque Conseiller, pour le trente avril deux mille neuf à dix-huit heures trente, sur l'ordre du jour suivant :

COMPETENCE PAR THEME : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
--

1. Engagement de la démarché « ville éco- responsable »

COMMANDE PUBLIQUE

2. Convention SDET : réseau téléphone – programme aménagement Longuegineste

DOMAINE ET PATRIMOINE

3. Servitude réseau gravitaire
4. Dénomination des rues et chemins

FONCTION PUBLIQUE

5. Organisation ressources humaines
6. Modification poste Temps complet en Temps non complet
7. Création poste Temps non complet
8. Emplois saisonniers

FINANCES LOCALES

9. Décision modificative N°1 : budget VILLE
10. subvention falaises - diagnostic
11. subvention travaux dans les écoles, programme 2009
12. Subventions exceptionnelles aux associations
13. Subvention exceptionnelle voyage BARCELONE

DIVERS

ÉTAT DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°D.2008-018 du Conseil Municipal de Saix en date du 15 mars 2008,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- **Décision n° 06 du 5 mars 2009** : Convention de mise à dispo agent pour aide archivage ANNULÉE
- **Décision n° 07 du 31 mars 2009** : Convention avec le chenil de Castres
- **Décision n° 08 du 16 avril 2009** : Contrat entretien ascenseur bibliothèque – Entr. SAULIÈRE
- **Décision n° 09 du 16 avril 2009** : Travaux école
- **Décision n° 10 du 16 avril 2009** : Contrat entretien ascenseur monte charge – Entr. SAULIÈRE
- **Décision n° 11 du 16 avril 2009** : Contrat BODET Église Longuegineste
- **Décision n° 12 du 16 avril 2009** : Contrat BODET Église SAIX
- **Décision n° 13 du 21 avril 2009** : Adhésion CAUE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente avril deux mille neuf à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri BLANC, Maire.

Présents : MM. BLANC, Maire, M. ETIENNE, M. THOMAS, M. BELLES, Mme BENAZET, Mme DURA Adjointes, MM. CHABBERT, DELSALLE, JIMENEZ, PALAYSI, PATRICE, SENDRAL, Mmes AUDISIO, BONISCHOT, CARLIER, CHARLAS, ENJALBY, MALBREL.

Absents excusés : M. COUTANCEAU (pouvoir à JP BELLES), Mme FIORET (pouvoir à Th BENAZET), M. SORIANO (pouvoir à Ch PATRICE), M. CLUZEL, Melle DUPRE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre BELLES.

1 - DEMARCHE ECO-RESPONSABILITE DES COLLECTIVITES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la démarche initiée par l'Agence Régionale pour l'Environnement de Midi-Pyrénées (ARPE). En effet, au même titre que tout organisme public ou privé, l'activité des collectivités génère des impacts environnementaux.

Ainsi les coûts « énergie » (patrimoine, éclairage public, véhicules...) mais également « eau » (espaces publics, consommation, protection de la ressource...) sont très importants dans un budget communal. Sont également à considérer les volets déchets, achats publics...tout le fonctionnement quotidien d'une collectivité.

L'engagement d'une démarche éco-responsable c'est non seulement s'inscrire concrètement dans un programme validé lors des élections municipales, c'est aussi réduire à terme, significativement, les différents coût de fonctionnement et d'investissement tout en impulsant en interne mais également vis-à-vis des populations, des gestes plus citoyens et écologiques.

Cette démarche d'éco responsabilité constitue une première étape concrète dans la volonté affirmée de la commune de s'investir dans une politique de développement durable.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre d'engagement de la commune dans la démarche éco-responsable et propose de constituer le groupe de travail : Monsieur le MAIRE –Monsieur ETIENNE- Madame DURA- Monsieur BELLES- Monsieur PATRICE –Madame BOUDONIS –Monsieur BRUS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** l'engagement de la commune dans la démarche éco-responsable
- **APPROUVE** la composition du groupe de travail
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

2 - TRAVAUX DE DISSIMULATION DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATION ELECTRONIQUE LONGUEGINESTE

Monsieur Le Maire expose que la Syndicat Départemental d'Energie du Tarn possède une compétence optionnelle permettant la dissimulation des réseaux de télécommunication électronique dans le cas où une dissimulation des réseaux électriques est envisagée.

Monsieur Le Maire fait appel au service technique du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D' ENERGIE DU TARN (S.D.E.T.) pour l'étude de la dissimulation des réseaux de télécommunication électronique à LONGUEGINESTE

Après une visite sur le terrain et l'étude du projet, il s'avère que le montant estimatif de l'opération est de 2200 € qui correspondra à la participation de la commune.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d' Energie du Tarn pour la réalisation de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la prise en charge de cette opération par le SDET
- **APPROUVE** la participation de la commune à hauteur de 2 200 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives qui se rapporteront à cette opération.

3 - SERVITUDES ASSAINISSEMENT : GRAVITAIRE ROUTE DE SEMALENS, PARCELLES SECTION AP N°283 ET AP 112

- Vu la délibération du 13 décembre 2007
- Vu la délibération D 2008-045 du 25 mars 2008
- Vu la délibération D 2008-084 du 3 juillet 2008
- Vu la délibération D 2008-097 du 25 septembre 2008,

Bertrand COUTANCEAU rappelle au conseil municipal que le conseil municipal a décidé de procéder à la mise en place du réseau eaux usées de Saix au chemin des Amoureux.

Conformément à la loi 62-904 du 4 août 1962 et le décret 64-153 du 15 février 1964, modifié par le décret 77-1141 du 12 octobre 1977 les collectivités publiques bénéficient de servitudes sur les propriétés privées pour la pose de canalisations publiques d'eau et d'assainissement.

La mise en place de ces canalisations et leurs accessoires techniques exigent un passage en propriété privée

A cet effet, des accords ont été conclus avec les propriétaires concernés au sujet de la pose, de l'entretien des canalisations

Bertrand COUTANCEAU précise qu'un acte notarié ou administratif enregistrera les différentes servitudes et que les plans des réseaux et autres caractéristiques techniques seront annexés à l'acte notarié.

A la suite de certaines mutations de propriétaires – bien indivis, décès, etc. – il convient de revoir certaines conventions, à savoir :

Mme PASSEBOSC Jeanne Veuve CARIVENC, M. CARIVENC Jean-Paul, M. CARIVENC Jean-Paul, M. CARIVENC Bernard, M. CARIVENC Jean-François, Mme CARIVENC Francine, M. CARIVENC Christian, propriétaires indivis

Parcelle section AP n° 283

SERVITUDE CREE : pose d'un collecteur d'assainissement collectif de diamètre 250 mm à une profondeur moyenne de 1.90 m environ.

Surveillance, entretien et réparation du collecteur de diamètre 250 mm dans une bande de terrain de 2,00 mètres

M. BERTRAND Jean et M. BERTRAND Pierre, propriétaire indivis

Parcelle section AP n° 112

SERVITUDE CREE : pose d'un collecteur d'assainissement collectif de diamètre 250 mm à une profondeur moyenne de 1.90 m environ.

Surveillance, entretien et réparation du collecteur de diamètre 250 mm dans une bande de terrain de 2,00 mètres

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés ou administratifs pour constitution de servitude avec les propriétaires concernés.

4 DENOMINATION DES RUES ET CHEMINS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la Commune.

Monsieur le Maire indique que les frais d'implantation de poteaux aux carrefours et angles de rues ou d'apposition de plaques indicatives sur les immeubles peuvent être pris en charge par la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITÉ,

➤ **DECIDE** que les voies de la Commune ci-après désignées (selon plans annexés) recevront les dénominations suivantes,

- Impasse des Quatre Vents (de la VC n° 3 dite « Chemin des Vignes » vers la VC n° 2 dans sa partie constructible)

Et que la numérotation sera réalisée sur cette voie.

➤ **DIT** que les crédits nécessaires à la couverture de cette dépense seront prévus au B.P. 2009

5 - RESSOURCES HUMAINES :REORGANISATION DES SERVICES

Vu l'avis de la CTP du 18 mars 2009

Vu l'avis de la commission du personnel du 20 avril 2009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission Technique Paritaire, en séance du 18 Mars 2009 s'est prononcée favorablement sur le projet de réorganisation des services et de politique des ressources humaines de notre Commune.

Ce projet englobe un organigramme des services, les fiches de poste établies en concertation avec les agents et un plan de formation triennal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITÉ

➤ **VALIDE** le projet de réorganisation des services tel que présenté dans le document « Politique des Ressources Humaines » de la Commune.

6 - SERVICE SCOLAIRE

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET

Vu la commission du personnel du 20 avril 2009

Dans le cadre de la réorganisation du service scolaire (départ à la retraite, transformation de poste), la commission du Personnel a réalisé une étude approfondie des besoins, en collaboration avec la commission scolaire.

Vu le rapport de la commission, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 24 h hebdomadaires, à compter du 1^{er} Juillet 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet de 24 h hebdomadaires pour le service scolaire à compter du **1^{er} Juillet 2009**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement ;
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs ;
- **DIT** que la dépense sera imputée au Budget 2009 - chapitre 012

7 - SERVICE SCOLAIRE : PERSONNEL : TRANSFORMATION DE POSTES

- Vu la demande d'un agent, adjoint technique principal de 2^{ème} classe affecté au services des Ecoles, à temps complet, qui sollicite le même emploi à temps non complet afin de pouvoir cumuler son activité publique avec une activité privée ,

- Vu l'avis de la commission du Personnel du 20 avril 2009

- Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 18 Mars 2009,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transformer ce poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet en poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 17h30 hebdomadaires.

L'agent a été informé par écrit des conséquences de cette modification de poste et en particulier de son affiliation aux régimes de retraite CRAM et IRCANTEC, et de sa radiation du régime de retraite CNRACL.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** La transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe telle qu'indiquée ci-dessus,
- **DIT** qu'elle sera applicable à compter du **1^{er} Juin 2009**,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,
- **DIT** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au Budget 2009 – chapitre 012.

8 - EMPLOIS SAISONNIERS DE L'ETE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la commission du personnel afin de recruter des jeunes saisonniers pour pourvoir au remplacement des agents communaux pendant les congés.

6 jeunes pourraient être recrutés pour la période du 15 juin au 15 septembre 2009 ainsi répartis, sur des périodes de trois semaines :

- 4 aux services techniques;
- 1 aux Ecoles ;
- 1 au service administratif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** de créer 6 emplois saisonniers pour les mois d'été 2009, comme précisé ci-dessus ;
- **DIT** que la rémunération correspondra au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique ou administratif territorial 2^{ème} classe – Indice brut : 281 – majoré 290, incluant les congés payés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux recrutements et à signer les arrêtés correspondants.

9 - DECISION MODIFICATIVE N°1 : budget ville

Vu la délibération n° 015-2009- portant sur le vote du Budget 2009

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de modifier certains articles de la section de fonctionnement et abonder un programme d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT avant et après : 2 043 764 €

DEPENSES

Article 65748 : AUTRES ORGANISMES + 1000
022 dépenses imprévues - 1000

SECTION INVESTISSEMENT avant DM = 1 165 036 €

dépenses investissement				
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
		programme 5011 Garage véhicule et et matériel	6000	
		enrouleur pour l'arrosage stades		
recettes investissement				
16 EMPRUNT			6000	

SECTION INVESTISSEMENT après DM = 1 171 036 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** les décisions modificatives telles que présentées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

10 - FALAISES : FINANCEMENT ETUDE ET DIAGNOSTIC partie communale (début impasse vieux moulin)

Vu la délibération 2009- 04 du 12 février 2009,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le risque d'instabilité de la falaise de la rue de l'Hort au vieux moulin. A la demande du Conseil Municipal, une consultation publique a été lancée et l'entreprise ANTEA a été retenue pour un montant de 12 800 € HT pour effectuer l'étude et le diagnostic, y compris les préconisations de travaux à entreprendre sur la partie communale (au droit de la parcelle 115 en crête de falaise jusqu'au vieux moulin parcelle 118).

Monsieur le Maire précise que suite à une réunion en Sous-Préfecture le 12 janvier 2008 et des divers contacts, cette étude- diagnostic pourrait bénéficier de financement à hauteur de 50% du FEDER et 30% de FOND BARNIER au titre de la protection des lieux habités vis-à-vis des risques naturels.

ETUDE-DIAGNOSTIC	HT	FINANCEMENTS	
Société ANTEA	12 800	FEDER 50%	6 400
		FONDS BARNIER 30%	3 840
		VILLE	2 560

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des financements auprès de nos partenaires afin de nous permettre de réaliser ce diagnostic.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **SOLLICITE** auprès du FEDER et du FONDS BARNIER une participation financière telle que détaillée ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

11 – SUBVENTION TRAVAUX ECOLES – PROGRAMME 2009

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le programme de travaux dans les écoles : remplacement des menuiseries des écoles maternelles LONGUEGINESTE et TOULOUSE-LAUTREC ainsi que primaire TOULOUSE-LAUTREC ; réfection des sanitaires maternelle TOULOUSE – LAUTREC, changement de la chaudière maternelle TOULOUSE –LAUTREC et travaux toiture primaire TOULOUSE LAUTREC.

Le montant total estimatif des travaux s'élève à 140 722 € HT. Afin de mettre en place ce programme de travaux nous avons sollicités des subventions auprès de l'ÉTAT au titre de la DGE 2008 et DGE 2009 pour un montant de 62 807 € dont 26 204.26 ont été notifié au titre de la DGE 2008 et 36 603.68 attendus au titre de la DGE 2009

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter également le Conseil Général au titre du contrat ATOUT TARN et le Conseil Régional dans la mesure où il s'agit d'un programme de travaux pluriannuels qui concourent aux économies d'énergie dans les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire propose de solliciter les partenaires financiers selon la répartition suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux dans les écoles	140 722 €HT	DGE 2008	26 204 €
		DGE 2009	36 603 €
		CONSEIL GENERAL (20%)	28 144 €
		CONSEIL REGIONAL (15%)	21 108 €
		PARTICIPATION VILLE	28 663 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le programme de travaux tel que présenté
- **SOLLICITE** les partenaires financiers ETAT, CONSEIL REGIONAL, CONSEIL GENERAL selon les modalités précisées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2009 opération 025 Travaux dans les écoles

12 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu la délibération 2009- 017 du 19 mars 2009,

Monsieur le Maire indique que certaines modifications doivent être apportées au tableau des subventions aux associations 2009.

Deux subventions n'ont pas été versé en 2008 : subvention aux pétanqueurs 480 € et subvention comité des fêtes de SAIX 1068 € ; ces montants sont nécessaires pour le bon fonctionnement de ces deux associations, Monsieur le maire propose donc de les inscrire et de les verser en 2009.

Monsieur le Maire rappelle que désormais des conventions sont signées avec toutes les associations percevant une aide directe de la commune, cette convention précise les objectifs et les actions de l'association mais dresse également le bilan de l'année précédente et le budget prévisionnel de l'année à venir.

Monsieur le Maire souligne l'intérêt de ces conventions qui permettent de tisser plus de liens entre les subventions communales et les objectifs des associations. Il remercie donc les associations de bien vouloir compléter ces conventions dans les délais afin de permettre le versement annuel des subventions.

Monsieur le Maire indique par ailleurs que le Comité des Œuvres Sociales (COS) de la mairie prend en charge la cotisation CNAS, cette participation était auparavant à la charge directe de la ville. Le montant de cette prestation a fortement évolué passant de 3542,00 € à 4.589,00 €. Le COS ne peut assumer cette augmentation sans aide de la ville, aussi Monsieur le maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 400 € au COS afin qu'il puisse payer la participation CNAS.

Il convient également de compléter le tableau des subventions avec la participation exceptionnelle USEP voyage BARCELONE 2009 d'un montant de 403 €, ainsi que la subvention exceptionnelle SAIX/SEMALENS FOOTBALL CLUB d'un montant de 200 €.

Monsieur le Maire indique que ces subventions exceptionnelles peuvent être payées à partir de l'enveloppe non affectée de 1697 Article 65 748 et compléter par décision modificative à hauteur de 1000 €. Le montant total de l'aide attribué aux associations passant de 98 515 € à 99 515 € au titre de l'année 2009

Le nouveau tableau des subventions s'établirait désormais tel qu'annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le versement de ces subventions exceptionnelles
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de prendre toutes dispositions afin de verser ces aides dans les plus brefs délais
- **DIT** que ces montants seront prévus au budget par décision modificative n°1.

SUBVENTION ASSOCIATIONS 2009				
	<u>CONSEIL MUNICIPAL 30 avril 2009</u>			30/04/2009

1/ CONVENTION VILLE DE SAÏX/ASSOCIATION		2007	2008	2 009
association sportives				
Rugby Sor Agout XV		1 827,00	1 827,00	1 827
Rugby Sor Agout XV subv sur objectif		2 000,00	2 000,00	2 000
Rugby Sor Agout XV - sub exceptionnelle			300	500
		3 827,00	4 127,00	4 327
Saix - Sémalens Foot		1 827,00	1 827,00	1 827
Saix - Sémalens Foot - objectifs			1 200,00	1 200
Saix - Sémalens Foot - stage FFF prise en charge commune				350
		1 827,00	3 027,00	3 377
Amicale pétanqueurs saïxols		480	480	480
Amicale pétanqueurs saïxols subvention exceptionnelle				480
association culturelles, festives, patriotiques et des aînés				
MJC Saïx		3 940,00	4 048,00	4 051
MJC Saïx Chantiers jeunes		3 900,00	3 900,00	3 900
MJC Saïx Développement poste animation		3 000,00	3 000,00	3 000
MJC Espace jeunes		1 500,00	1 500,00	1 500
MJC Action culturelle		1 500,00	1 500,00	1 500
MJC subv exceptionnelle 60ème anniversaire		500		
MJC Echange chorale tarnaise et bretonne		300		
mjc subv excep				2 200
<i>FEDERATION REGIONALE DES MJC</i>				44 217
		14 640,00	13 948,00	60 368
ADMR		153	796	800
ADMR exceptionnelle				500
ADMR		153	796	1 300
Scolaires				
Association sportive école Saïx		229	229	229
association sportive école Saïx (sorties)				1 900

USEP PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE VOYAGE barcelone 2009			403
USEP (convention fonctionnement)			2 048
	229	229	4 580
2 / conventions a mettre en place	2007	2008	2 009
association sportives			
Ecole de Rugby	610	610	650
Ecole de Foot	610	610	650
Amicale chasseurs saïxols	382	382	382
Taekwondo	380	380	380
ANDES			97
Tennis Club	480	480	480
Tennis Club subv exceptionnelle 25 ^e anniversaire	600	300	
subvention exceptionnelle TENNIS CLUB animation NOEL		650	
	1080	1430	480
association culturelles, festives, patriotiques et des aïnés			
Comité des fêtes de Saïx	762	1 068,00	1 068
Comité fêtes SAIX subvention exceptionnelle			1 000
Comité des Fêtes de Longuegineste	1 068,00	1 068,00	1 068
Comité des Fêtes de Longuegineste subvention exceptionnelle			1 068
MJC Longuegineste	1 068,00	1 068,00	1 068
MJC fonct Longuegineste	200		
Famille rurale Saïx	153	153	153
Club de l'Amitié	150	150	150
Caisse de secours personnel	3 900,00	3 900,00	4 100
caisse de secours personnel exceptionnel			400
Subv exceptionnelle ARCEPS, semaine culturelle	150	1 000,00	150

Subv Fleur de Pastel	150	150	150
Subv "Jours animés du Grand Chêne)	150	150	150
association protection animaux (chiens) (0,6 €/ HAB)			1 967
Ecole de musique (rappel 2008 = 4 847)			4 847
Scolaires			
Amicale anciens Villegly	153	153	153
Coopérative scolaire classe PAC	153	153	-
Collège des Cèdres	670	670	700
(part. foyer socio éducatif. élèves de Saix 70 x 10 €)			
APE la Colombière	122	122	122
APE école publique Longuegineste	122	122	122
APE école publique Saix	122	122	122
Coop scolaire école TOULOUSE LAUTREC	214	214	580
Coop scolaire Longuegineste	260	260	280
fédération œuvres laïques (spectacles) 4 x 275 enf délib 2008-71			2 200
Enveloppe non affectée			346
TOTAL SUBVENTIONS ALLOUEES	33 785,00	36 328,00	99 515

13 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VOYAGE EN ESPAGNE

Vu la commission scolaire du 23 Avril 2009

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal que, dans le cadre des activités de l'USEP, la classe des 28 enfants de CM 2 de l'école Toulouse-Lautrec a été sélectionnée pour participer à des rencontres internationales à caractère sportif et linguistique, pendant 5 jours du 15 au 19 Juin 2009, à EL VENDRELL, près de Barcelone en Espagne.

Pour mener à bien ce projet, Madame la Directrice et les enseignants de l'école TOULOUSE – LAUTREC sollicitent une participation exceptionnelle de la Commune.

Le coût est évalué à 6 510 € répartis de la manière suivante :

120 € x 29 = 3 480 € coût du séjour (28 enfants + 4 accompagnateurs (3 gratuits + 1 payant)

1780 € frais de transport

1250 € mise à disposition d'un Educateur sportif par la ville

Le financement proposé est le suivant :

La participation des familles 100 €/enfant soit 100 x 28 = 2 800 €

Association des parents d'élèves : 600 €

USEP : 400 €

PEP : 100 €

Coopérative scolaire : 280 €

Ville de SAÏX dans le financement des sorties : 677 € + 1250€ mise à disposition d'un Educateur Sportif + 403 € de subvention exceptionnelle = 2 330 €

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt éducatif de cette sortie et propose au Conseil Municipal d'allouer une enveloppe exceptionnelle de 403 € à l'association USEP afin de permettre le bon déroulement de cet évènement

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le projet de cette sortie à EL VENDRELL du 15 au 19 Juin 2009 ;
- **ACCEPTTE** la mise à disposition de l'Educateur Sportif de la Commune
- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 403 €
- **DIT** que cette somme est inscrite au Budget 2009 article 65748.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.